

# IMPACTS DU PROBLEME FONCIER SUR LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE COVÈ

**Jean Raphael ADELAKOUN** <sup>1</sup>

**Sèvègni Brice TCHAOU** <sup>2</sup>

**Gabain TCHAOU** <sup>1,3</sup>

**Edmond KPEKOU** <sup>1</sup>

<sup>1</sup>*Département de Géographie et Aménagement du Territoire  
Université d'Abomey-Calavi, Bénin.*

<sup>2</sup>*Institut National Supérieur de Technologie Industrielle (INSTI).*

<sup>3</sup>*Laboratoire d'Etude des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR)  
Cotonou, Bénin*

*nouvelelan1@gmail.com*

*sevegni@yahoo.fr*

## Résumé

*Au Bénin, l'agriculture et la terre constituent un centre d'intérêt pour l'homme et contribuent en majeure partie au développement des localités. La présente étude a permis d'analyser l'impact du problème foncier sur la production agricole dans la Commune de Covè.*

*Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la sécurisation et la gestion foncière ; aux pratiques foncières et aux conflits fonciers. Au total, 88 personnes ont été enquêtées. Ces données ont été traitées grâce au logiciel SPSS.*

*Les résultats obtenus montrent que les impacts du problème foncier dans la commune de Covè sont principalement liés à la non disponibilité des terres agricoles selon 82 % des enquêtés et la disparition de certains modes d'acquisitions tels que le don, le gage, le prêt et la location pour 85 % des enquêtés. Ainsi, les facteurs qui freinent la production agricole dans la Commune de Covè sont le manque de débouchés pour les produits agricoles (31 %), l'insuffisance d'appui technique spécialisé (17 %), les difficultés à exploiter les bas-fonds (41 %), le manque d'équipements performants (61 %), l'insuffisance de moyens financiers (32 %), le manque d'intrants pour les filières autres que le coton (25 %), les difficultés d'accès au crédit (53 %). Face aux difficultés rencontrées sur la production agricole en relation avec la gestion du foncier dans la commune de Covè, les mesures complémentaires pour la durabilité de l'agriculture ont été proposées.*

**Mots clés :** *Covè, production agricole, terres agricoles, gestion foncière*

## Abstract

*In Benin, agriculture and land constitute a center of interest for man and contribute in major part to the development of localities. This study made it possible to analyze the impact of the land problem on agricultural production in the Commune of Covè.*

*The data used are socio-anthropological data relating to land security and management ; land practices and land disputes. A total of 88 people were surveyed. These data were processed using SPSS software.*

*The results obtained show that the impacts of the land problem in the commune of Covè are mainly linked to the unavailability of agricultural land according to 82% of the respondents and the disappearance of certain modes of acquisition such as donations, pledges, loans and renting for 85% of respondents. Thus, the factors that slow down agricultural production in the Municipality of Covè are the lack of outlets for agricultural products (31%), the lack of specialized technical support (17%), the difficulties in exploiting the lowlands (41%), lack of efficient equipment (61%), insufficient financial means (32%), lack of inputs for sectors other than cotton (25%), difficulties in accessing credit (53%). Faced with the difficulties encountered in agricultural production in relation to land management in the municipality of Covè, additional measures for the sustainability of agriculture have been proposed.*

**Keywords :** *Covè, agricultural production, agricultural land, land management*

### 1. Introduction et justification du sujet

La production agricole, dans les pays en développement occupe une place de choix tant par le nombre d'actifs qu'elle emploie que par sa contribution au PIB (Fandohan et Kakpo, 2008 : 10). Au Bénin, l'agriculture est la principale source de revenus et d'alimentation (Adjahouhoue, 2013 : 111). Elle représente 40% du PIB et emploie 70% de la population économiquement active (MEPN, 2007 : 17).

Le foncier constitue la toile de fond de la quasi-totalité des dynamiques de développement (Sencébé et al., 2013 : 7 ; Le Meur, 2008 : 11). Dans le contexte béninois où le territoire est un espace habité par une population avec des besoins de subsistance, il est observé que l'attribution de la terre, son utilisation, sa vente, son achat ou sa taxation sont devenus un enjeu important pour les territoires. C'est pourquoi le foncier dont la gestion devrait permettre un aménagement équilibré du territoire est bien souvent à l'origine de nombreux conflits entre différents « ayants droit ». A ce titre, il est objet de préoccupation à l'échelle mondiale (Adélakoun, 2021 : 19).

Les problèmes fonciers résultent, d'une part, de la coexistence de plusieurs régimes fonciers dans une localité et sont dus à des phénomènes d'absence d'actes légaux par rapport à la propriété foncière,

de délimitation de cette dernière et du métayage. De même, les modes d'accès à la terre qui sont très diversifiés et non réglementés permettent une prolifération des litiges fonciers (Tchaou, 2009 : 12).

Au Bénin, la plus grande richesse provient de l'agriculture qui occupe plus de soixante-dix pour cent (70%) de la population active (MEPN, 2007 : 15). Conscients de l'importance de l'agriculture et de la valorisation des ressources naturelles, la population béninoise s'investit dans l'amélioration des techniques culturales et la gestion des problèmes fonciers. En effet, le Bénin dispose des ressources naturelles susceptibles à une meilleure production agricole (Adélakoun, 2021 : 188). Le développement de l'agriculture est lié à quelques facteurs favorables tels que l'alternance des saisons, la fertilité des sols, la disponibilité des terres agricoles. Cependant, l'agriculture béninoise est confrontée à un certain nombre de difficultés notamment la variabilité climatique l'impact des techniques culturales et le problème foncier (Glèlè, 2015 : 29 ; Akdim, 2006 : 7 et Adjahouhoue, 2013 : 22). La Commune de Covè n'est pas épargnée d'une pareille situation. Pour une atteinte des résultats, une démarche méthodologique a été adoptée.

## **2. Approche méthodologique**

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire (ouvrages généraux, données démographiques) et les enquêtes de terrain dans La Commune de Covè. Ces différentes données ont été complétées par celles recueillies par les investigations sur le terrain.

Les investigations sur le terrain sont faites à partir de la détermination d'un échantillonnage. L'échantillon a été déterminé par la méthode de choix raisonné. Le choix des personnes enquêtées repose sur les critères suivants : avoir au moins 50 ans avec une expérience d'au moins de 30 ans dans le domaine agricole. Cet âge a été choisi non pas, parce que les personnes sont encore actives mais plutôt du fait qu'à 18 ans un individu peut commencer par mémoriser certains faits et donc capable de les révéler. En effet, la nécessité de ce critère est indispensable parce que pour parler des réalités d'un milieu, il faut avoir y vécu pendant un certain nombre d'années.

La taille de l'échantillon au niveau de la commune est déterminée suivant la formule :  $T = M \times F$ .

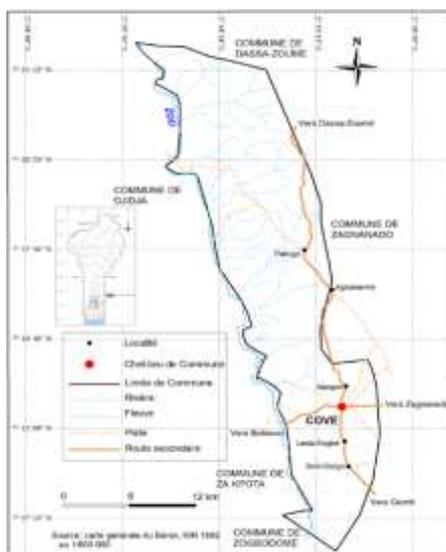
T : la taille, M : l'effectif des ménages agricoles, F : le taux de sondage fixé arbitrairement à 1%.

L'échantillon est constitué dans chacun des arrondissements ou quartiers. Ainsi par quartier dont : Naogon, Gounli, Lainta-Cogbé, Houen-Hounso, Soli, Houèko, Zogba, Adogbé, au moins six (06) paysans, au moins deux (02) propriétaires terriens ainsi que le délégué ou le chef de chacun de ces arrondissements ont été interrogés. Au total, quatre-vingt-huit (88) personnes ont été enquêtées. L'enquête de terrain a été réalisée avec des outils de collecte tels que : le questionnaire, le guide d'entretien, une grille d'observation et un appareil photographique.

### 3. Milieu d'étude

La commune de Covè est située au Sud-Est du département du Zou, entre les parallèles 7°10' et 7°15' de latitude Nord, entre les Méridiens 2°04' et 2°20' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 525 km<sup>2</sup> et est limitée au Nord par la Commune de Dassa-Zoumè au Sud par les Communes de Zogbodomè et Zagnanado, à l'Est par la Commune de Zagnanado et à l'Ouest par les communes de Djidja, Za-Kpota et Zogbodomè (figure 1).

*Figure 1 : Situation géographique et administrative de la Commune de Covè*



## 4. Résultats

### *4.1. Impacts du problème foncier*

#### *4.1.1. Non disponibilité des terres agricoles*

Dans la commune de Covè, les producteurs agricoles sont confrontés aux difficultés foncières qui limitent la production agricole selon 82 % des enquêtés. Ainsi, il existe aussi des problèmes fonciers inter arrondissements et inter communaux (Covè – Zagnanado et Covè – Zogbodomé) qui réduisent quelque peu les superficies cultivables des agriculteurs. Il faut noter également que la superficie cultivable est aussi sérieusement réduite par la faible production des sols ferrugineux sur sol cristallin, et l'abondance des bas-fonds non aménagés et non exploités. La terre de base est très lessivée et ne supporte pas une pratique culturale intensive et continue sans apport minéral et organique.

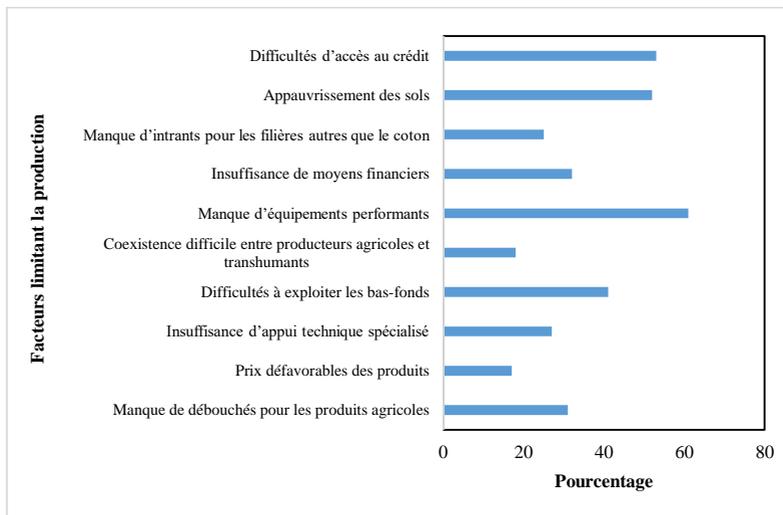
#### *4.1.2. Disparition de certains modes d'acquisitions des terres agricoles*

Selon 85 % des enquêtés, il est constaté la disparition de certains modes d'acquisitions tels que le don, le gage, le prêt et la location. En effet, les populations taillent de plus en plus d'importance à la propriété privées. Pour cela, les paysans préfèrent avoir les espaces cultivables à eux pour éviter qu'elles leur soient arrachées à tout moment (d'après 52 % des enquêtés). La disparition de ces modes d'acquisitions constitue un frein pour la production agricole.

#### *4.1.3. Faiblesse des rendements agricoles*

Les problèmes qui entravent la production en quantité et en qualité sont de plusieurs ordre (figure 2).

**Figure 2 :** Facteurs qui freinent la production agricole dans la Commune de Covè



Source : Enquêtes du terrain, 2022

L'analyse de la figure 2 montre que les facteurs qui freinent la production agricole dans la Commune de Covè sont le manque de débouchés pour les produits agricoles (31 %), les prix défavorables des produits (17 %), l'insuffisance d'appui technique spécialisé (17 %), les difficultés à exploiter les bas-fonds (41 %), la coexistence difficile entre producteurs agricoles et transhumants (18 %), le manque d'équipements performants (61 %), l'insuffisance de moyens financiers (32 %), le manque d'intrants pour les filières autres que le coton (25 %), les difficultés d'accès au crédit (53 %), etc.

Les problèmes qui entament la détermination des techniciens de l'ATDA à participer effectivement au relèvement de la performance des filières de production et de transformation sont de deux ordres : la réticence de certains producteurs à adopter les techniques culturales vulgarisées et l'insuffisance d'agents de vulgarisation et de matériels techniques de travail. La réforme du ATDA en cours constitue un atout important pour renverser la mauvaise tendance ainsi constatée.

#### **4.2. Mesures réactives**

La commune de Covè dispose d'énormes potentialités qui ne sont pas exploitées ou qui sont partiellement ou mal valorisées. Cette remarque a poussé à formuler des approches de solutions.

##### **➤ Mise en œuvre des programmes de formations ciblées**

Les exploitants agricoles rencontrent de nombreuses difficultés techniques et de gestion qui résultent de l'absence de formations ciblées. Les programmes de formation et visite autrefois mis en œuvre de façon assez systématique par l'ATDA ne le sont plus. Certains groupes n'ont jamais bénéficié de formations spécifiques (planteurs d'agrumes ou de palmiers, pêcheurs). La formation technique apportée à d'autres groupes, comme les techniques de stockage et de transformation, ou les techniques d'élevage, ne touche qu'une infime proportion des bénéficiaires. Or, les revenus des producteurs s'amélioreraient si tous recevaient quelques formations ciblées sur leurs besoins.

##### **➤ Création d'un centre de machinisme agricole dans la commune de Covè**

Le diagnostic global (100 %) au niveau des arrondissements a révélé que l'utilisation des outils rudimentaires rend de plus en plus pénible les travaux champêtres. Malgré l'effort fourni par les producteurs, le rendement agricole obtenu à l'hectare est faible. Hormis la pénibilité des travaux champêtres et les retards dans les opérations culturales préjudiciables à la production, la main d'œuvre revient chère pour les producteurs agricoles. Ainsi, les marges nettes dégagées par les producteurs agricoles sont faibles, voire négatives. Pour pallier cette situation, une option est de mécaniser certains travaux agricoles dans la Commune de Covè.

##### **➤ Renforcement les capacités de transformation et de stockage dans les arrondissements**

La transformation et le stockage des dérivés de produits agricoles sont l'œuvre des femmes de la Commune de Covè. Cependant, cette transformation et le stockage subséquent rencontrent certaines difficultés. Premièrement, les techniques de transformation utilisées par ces femmes sont rudimentaires selon 93 % des enquêtés. En effet, elles consacrent beaucoup de main-d'œuvre et beaucoup de temps pour ces activités, alors que le rendement reste médiocre. Deuxièmement, le manque d'atelier de transformation et de stockage constitue une source de problèmes d'hygiène à cause de l'inadéquation des lieux de transformation selon 89 % des enquêtés. Les dérivés obtenus ne sont pas

gardés en lieu sûr et sont exposés au vol ou aux mauvaises conditions de stockage. La planche 1 présente une machine de transformation du riz et un grenier de stockage de maïs à Koussin-Lele.

*Planche 1 : Machine de transformation du riz et grenier de stockage de maïs à Koussin-Lele*



*Prise de vues : Kpekou H. E., novembre 2020*

La photo (1.1) montre une machine de transformation du riz à Koussin-Lele. Selon 89 % des enquêtés, les outils de transformation sont insuffisants ; donc ne permettent pas une transformation suffisante. La photo (1.2) montre un grenier de stockage de maïs à Koussin-Lele, il ressort que le mode de stockage n'est pas sécurisant. Le grenier de stockage étant exposé sur la cour, les voleurs peuvent subvenir à tout moment selon 89 % des enquêtés.

➤ **Promouvoir l'alphabétisation des paysans et des femmes transformatrices**

Le taux d'alphabétisation des femmes est particulièrement faible (25% environ selon INSAE 2002) dans la Commune de Covè. Cet analphabétisme est reconnu par les femmes elles-mêmes selon 70% des enquêtés comme un frein à leur épanouissement et à la bonne gestion des Groupements Féminins (GF). En effet, cette situation s'explique par un très faible encadrement, une inexistence d'infrastructures pour l'alphabétisation et un manque d'intérêt des femmes pour l'alphabétisation.

➤ **Diversification des cultures**

Selon 88 % des enquêtés, l'arachide mobilise femmes et hommes de la commune de Covè. 82 % des hommes réservent une partie de leurs espaces culturales à l'arachide ; et 18 % des femmes font la

transformation d'arachide leur besogne au point de donner un label à peine voilé à l'huile d'arachide qui provient de cette localité du pays, « l'huile d'agonlin », la fameuse « agonlinmi », les galettes, bien que considérées comme sous produit de cette huilerie traditionnelle, procurent aussi des revenus substantiels aux femmes. Le faible niveau organisationnel et la non diversification du marché d'écoulement des produits limite la rentabilité de cette activité.

➤ **Maîtrise ou amélioration des techniques de transformations et de conservation pouvant valoriser le secteur des agrumes**

Selon les responsables communaux, la commune de Covè est la deuxième commune après celle de Za-Kpota en matière de production en termes de quantité des oranges. La non maîtrise des techniques de transformation des agrumes pour en assurer une bonne conservation et l'inexistence d'un marché d'écoulement formel constituent les principaux problèmes de ce secteur (Monographie de la Commune de Covè, Afrique Conseil, Avril 2006).

➤ **Régler les conflits liés au foncier dans la commune de Covè**

Les conflits autour du foncier qui limitent les possibilités de réaliser les aménagements des bas-fonds dans les perspectives de leurs mises en valeur constitue l'handicap majeur pour la mise en œuvre de cette ambition. Pour atteindre cet objectif, la Commune devra :

- Initier une étude de marché en vue de diversifier les débouchés pour l'écoulement du riz tant sur le plan national, régional et international ;
- Apporter son appui à l'organisation des producteurs de la commune de manière à accroître les superficies cultivées et par conséquent la quantité produite ;
- Prendre des mesures incitatives pour encourager les investisseurs privés à s'intéresser au domaine ;
- Initier et mettre en œuvre un plan de communication adéquat pour faire connaître les atouts de la commune en matière de production du riz ;
- Initier des actions visant à assurer la labellisation du riz de Covè; il est en effet honteux de faire vendre un produit de chez soi dans des emballages de ce même produit venant d'ailleurs.

#### **4.2.1. Utilisation d'engrais chimique et des produits phytosanitaires**

##### **- Engrais chimique et organique**

Selon 90 % des agriculteurs, les engrais chimiques sont de plus en plus utilisés pour accroître le rendement à cause, des aléas climatiques et de la diminution de la fertilité des sols. Les engrais chimiques les plus utilisés dans la commune et leur dose d'usage sont consignés dans le tableau I.

**Tableau I :** Dose d'engrais chimique utilisé par hectare dans la commune de Covè

<b>Types d'engrais</b>	<b>Doses habituellement utilisées</b>	<b>Cultures cibles</b>
Chlorure de potassium (KCl) ou sulfate de potassium ( $K_2SO_4$ )	25 à 125 kg / ha	Palmier à huile
Azote, phosphore, potasse (NPK)	50 à 200 kg/ ha	Coton, vivrière
Urée	50 à 100kg/ ha	Toutes les cultures
Triple Superphosphate (TSP), TSPKSO <sub>2</sub>	50 à 100kg/ ha	Manioc
Kini –Kini	100 kg /ha	Nièbé

**Source :** ATDA/Covè, enquête de terrain, novembre 2020

L'analyse de ce tableau montre que les doses appliquées par hectare sont élevées et dépassent les normes en besoin de sels minéraux des cultures. En effet pour un cycle moyen trois (3) mois qui caractérise le maïs, il a besoin de 105Kg d'azotes, de 75Kg de  $K_2O$ , et 50Kg de  $P_2O_5$  (Mémento de l'Agronome, 2002). L'utilisation abusive de ces engrais contribue à la compaction du sol, la destruction de la flore microbienne et par conséquent le sol est soumis à l'agressivité des différentes formes d'érosion. Selon les travaux de terrain, les paysans ne respectent pas les doses prescrites et l'application spécifique à cause du manque d'encadrement technique.

##### **- Produits phytosanitaires**

Les insecticides sont utilisés, pour les cultures suivant un certain nombre de traitement phytosanitaire, en fonction des dates de semis. Les doses habituelles utilisées sont présentées dans le tableau II.

**Tableau II : Doses d'insecticides utilisées dans le secteur d'étude**

Type d'insecticide	Doses habituellement utilisées selon les traitements
Kini-kini	1L/ ha
Sumicidin	1L/ ha
Orthène	1L/ ha
Karaté poudre	04 sachets/ ha
Sherlone	1L/ ha
Binaire aficide	1L/ ha
Endosulfan	2L/ha

**Source :** ATDA/Covè, enquête de terrain, novembre 2020

L'utilisation de ces produits permet d'éradiquer les parasites des cultures mais constitue une menace pour les espèces animales dans les aires agricoles (70% des paysans enquêtés). L'utilisation des pesticides pour la protection des cultures constitue un moyen pour améliorer la productivité selon 68 % des exploitants agricoles.

#### **4.2.2. Mise en valeur des bas-fonds**

Dans la commune de Covè, la pression démographique entraîne la réduction des superficies cultivables disponibles par exploitant agricole. A cela, s'ajoute l'appauvrissement des sols des terres de barre constituant 35% de terres disponibles à Covè. Il faudra également ajouter les sols rouges sur grès. Tout cela contraint les producteurs à s'adonner de plus en plus aux cultures des bas-fonds. C'est ce qui justifie la forte pression sur les périmètres aménagés de Koussin-Lélé. D'où la nécessité d'aménager d'autres bas-fonds, ceux de Houen-Hounso et de Lainta-Cogbé (Monographie de la Commune de Covè, Afrique Conseil, Avril 2006)

Il est à noter que le grand atout pour faire promouvoir les cultures est l'existence de vaste étendu de bas fond dans la commune. Il a été soutenu que grâce à l'aménagement de quelques 86 hectares aménagés pour la culture de riz sur le périmètre de Koussin Lélé, avec l'appui des services de la recherche sur le riz de l'ADRAO, les producteurs sont arrivés à produire jusqu'à 8 tonnes à l'ha ; pour la campagne 2005 ; des paysans ont déclaré avoir fait une recette allant jusqu'à Cents Millions (100 000 000) de francs CFA sur ce périmètre. La photo 1 présente la mise en valeur d'un bas-fond à KOUSSIN-LELE pour la production du riz.

**Photo 1 :** Mise en valeur d'un bas-fond à Koussin-Lélé pour la production du riz



**Prise de vues :** *Kpekou H. E., novembre 2020*

L'analyse de la photo montre que la culture du riz connaît un débit d'organisation qu'il va falloir améliorer, car les machines sont vétustes et de plus ne permettent pas d'aménager rapidement de vastes espaces pour la production du riz à Koussin-Lélé.

#### ***4.2.3. Réforme agraire***

##### **- Programme de Développement des Plantes à Racines et de Tubercules (PDRT)**

Cofinancé par la BOAD, le FIDA et le Budget National pour un montant total de 12,931 milliards de FCFA (Rapport Synthèse de la Mission Conjointe de Suivi des Projets et Programmes de Développement Agricole 07-29 octobre 2007), ce programme pilote de vulgarisation de nouvelles techniques de production, de transformation et de commercialisation des plantes à racines et de tubercules (manioc, igname, pomme de terre, et patates douces) n'a démarré ses activités qu'en 2003 après 3 ans de retard dû aux procédures de signature de l'accord de prêt et sa ratification par l'Assemblée Nationale. Trois composantes soutiennent ses activités : (i) appui à l'amélioration de la productivité ; (ii) appui à la transformation et la commercialisation et (iii) appui aux institutions de base. Pour couvrir tout le territoire national, deux antennes ont été créées : l'une pour les départements du centre et du sud et l'autre pour les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

A ce jour, les taux d'exécution financière et physique sont respectivement de 75% et 91,76%. Les résultats obtenus par le programme ont eu un

impact positif sur l'accroissement de la production agricole, notamment celle de l'igname et du manioc. En effet, les rendements de ces spéculations ont passé respectivement de 11T/ha à 19 t/ha et de 11t/ha à 18t/ha. Mais l'épineux problème de leur conservation et commercialisation reste posé.

- **Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)**

Le présent programme a pour objectif global de promouvoir les innovations techniques aptes à développer une agriculture performante et pérenne sur le long terme en agissant à la fois sur la production et le revenu des agriculteurs, la réduction de leurs aléas physiques et économiques, la diversification des activités, le maintien et l'amélioration de l'environnement.

D'un coût global de 19,249 milliards de francs FCA, ce programme a démarré ses activités en 2004 pour une durée de dix (10) ans. Ainsi, le taux d'exécution physique est de 31% contre 51 % d'exécution financière au 30 septembre 2007.

La difficulté majeure du programme concerne la lenteur dans le traitement des dossiers d'appel d'offres.

Sur dix sept dossiers lancés au cours de l'année 2007, seulement un dossier, celui concernant la construction du centre d'aulacodiculture de Covè a atteint le niveau d'élaboration de contrat (Rapport Synthèse de la Mission Conjointe de Suivi des Projets et Programmes de Développement Agricole 07-29 octobre 2007).

- **Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM)**

Ce programme a pour objectif global l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Bénin à travers l'utilisation des produits avicoles locaux. D'un coût global de 1,70 milliard de francs CFA, ce programme a démarré en janvier 2006 et a une durée de vie de trois ans. Il est mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation du mode de gestion axé sur les résultats. Il résulte donc de l'appui budgétaire et est financé entièrement par le budget national. Le taux d'exécution physique du PTBA 2007 est de 60% contre 48 % d'exécution financière au 30 septembre 2007.

- **Projet d'Appui à la mise en œuvre des Conseils Agricoles (PACA).**

D'un coût global de 3, 265 milliards de FCFA, le projet est initié par le Gouvernement pour accroître la productivité agricole par le développement et le transfert aux producteurs des technologies améliorées de production, de conservation et de transformation des produits afin d'augmenter leur revenu et assurer la satisfaction des besoins alimentaires et de marché dans l'ensemble du pays. Démarré en 2005, il devrait venir à terme en 2009.

Ce projet vise essentiellement le recentrage du mode d'encadrement des producteurs suite aux réformes qui ont conduit à la suppression de l'ATDA et leur érection en Centre Régional pour la Promotion Agricole.

#### ***4.2.4. Impact des projets sur la production agricole***

D'un coût global de 16,015 milliards de FCFA, financé entièrement par le budget national, ces projets, selon 75% des enquêtés, ont renforcé les capacités des nouvelles structures créées aux niveaux régional et communal que sont les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole et les Centres Communaux de Promotion Agricole, dans le cadre de la réforme des Agence territorial pour le Développement Agricole (ATDA), anciens services agricoles déconcentrés, réforme engagée dans le secteur agricole depuis 2003. Selon 70 % des enquêtés, une nette amélioration de la production est observée ces dernières années.

## **5. Discussion**

L'insécurité foncière est un facteur qui bloque les germes de développement économique. Ces résultats obtenus sont confirmés par les travaux de plusieurs auteurs. Pour Bigirimana (2011 : 21), les conflits fonciers affectent une partie de l'épargne privée et le blocage des initiatives privées. Aussi l'absence de sécurité foncière a une influence négative sur les décisions d'investissements et de production agricole (Fandohan et Kakpo, 2008 : 11).

Les résultats ont montré la disparition de certains modes d'acquisitions tels que le don, le gage, le prêt et la location. Ce qui confirme avec les résultats de Akpinfa (2006 : 11) qui a montré que le foncier est l'ensemble des terres vues sous l'angle de leur appropriation et de leur occupation. Pour Adjahouhoue (2013 : 111), la maîtrise du foncier est la capacité d'une collectivité à décider des formes d'occupation de son territoire ; c'est un objectif exigeant pour des municipalités désireuses de maîtriser le développement et l'affectation des sols de la commune. Selon

Davoudou (2013 : 11), le foncier est comme l'ensemble constitué non seulement par la terre, mais aussi par les ressources qui lui sont directement attachées et l'ensemble des opérations entre individus, groupe d'individus pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources.

## **Conclusion**

La présente recherche a permis d'analyser l'impact du problème foncier sur la production agricole dans la Commune de Covè. Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la gestion foncière et aux pratiques foncières. L'analyse de la production agricole à travers son importance socio-économique et environnementale dans la commune de Covè révèle qu'elle est la principale activité et bénéficie d'importants atouts naturels et humains. Ainsi, les producteurs agricoles sont confrontés aux difficultés foncières qui limitent la production agricole. Ainsi, il existe aussi des problèmes fonciers inter arrondissements et inter communaux (Covè – Zagnanado et Covè – Zogbodomè) qui réduisent quelque peu les superficies cultivables des agriculteurs. Face aux difficultés rencontrées sur la production agricole en relation avec la gestion du foncier dans la commune de Covè, la présente recherche a permis de faire la lumière sur les facteurs limitant la production agricole dans la commune et de ressortir les mesures complémentaires pour la durabilité de l'agriculture.

## **Références bibliographies**

- Adélakoun J. R.** (2021). Enjeux fonciers de la maîtrise du territoire dans le département du Plateau. Thèse de doctorat, Abomey-Calavi UAC, 217 p.
- Adjahouhoue L.** (2013). Dynamiques sociales autour du foncier périurbain de Cotonou au Bénin. Thèse de doctorat unique, Abomey-Calavi UAC, 293 p.
- Akdim B.** (2006). Enjeux du foncier en aménagement du territoire et développement urbain. 20 p.
- Akpinfra D. E.** (2006). Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Bénin. Mémoire de Maîtrise. Université d'Abomey-Calavi, 76 p.

- Bigirimana G.** (2011). Guide pratique de la gestion foncière décentralisée, Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Burundi, 51 p.
- Davoudou R. E.** (2013). Problématique de la gestion du foncier dans la ville de Bohicon. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC, 59 p.
- Fandohan S., Kakpo B.** (2008). La gestion foncière rurale communale : objectifs, processus de la réforme et grandes options des dispositifs en place Le cas du Bénin ». Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 17 p.
- Gandonou B., Zogo A.** (2008). les procédures d'identification et de validation juridique des droits et mutations au Bénin. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 22 p.
- Glèlè G. A.** (2015). La périurbanisation et les dynamiques foncières sur le plateau d'Allada (sud-Benin) : L'espace témoin de la commune d'abomey-calavi. Thèse unique de doctorat, UAC, 453 p.
- Houkpodote R.** (2008). Les dispositifs institutionnels et les mécanismes de la gestion foncière communale. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 16 p.
- INSAE** (2013). Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation », Février, 2013, Dynamique de la population, Cotonou, 35 p.
- Le Meur P. Y.** (2008). L'information foncière, bien commun et ressource stratégique : le cas du Bénin. FAO /GRET, IIED dossier n° 147 Paris, 33 p.
- Nounawon P.** (2009). Question foncière et développement dans la commune de Dangbo. Mémoire de maîtrise, FLAS/UAC, 87 p.
- Schwartz D.** (1995). Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes. 4<sup>e</sup> édition (Editions médicales Flammarion), Paris, 314 p.
- Sencébé Y., Pinton F., Alphandéry P.** (2013). Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts. Dans Sociologie 2013/3 (Vol. 4), p 251 - 268
- Tchaou S. B.** (2009). Lotissement et problèmes fonciers dans l'Arrondissement de Pahou (Commune de Ouidah). Mémoire de maîtrise en Géographie FLASH / DGAT- UAC, 86 p.